



13.5.2 - Mesures de protection contre les nuisances sonores

Les mesures de protection contre les nuisances sonores induites par la réalisation de la Voie Urbaine Sud de Nîmes sont présentées au chapitre 6.6.5 - - Ambiance sonore et vibrations.

14 - ÉTUDE D'INCIDENCES EXIGÉE AU TITRE DES ARTICLES R.414-19 À 26 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000 fait l'objet d'un volet spécifique joint la demande d'autorisation environnementale : le volet 6.